



PRÉFET
DE LA CHARENTE

Document de priorités
départementales
de la Charente
2017



Le mot du Préfet

La grande région Nouvelle-Aquitaine a vu le jour le 1^{er} janvier 2016, et c'est au sein de ce vaste territoire, qu'avec onze autres départements, la Charente écrit désormais son histoire.

Dans ce contexte et dans une société en pleine évolution, l'attente des citoyens vis-à-vis des services de l'État est grande : cohérence et harmonisation des politiques publiques et de l'action administrative, appui aux projets des collectivités territoriales et des acteurs économiques et sociaux, lisibilité et simplicité des règles applicables : chacun souhaite, de la part des différentes administrations de l'État plus de proximité et d'accessibilité, plus d'unité et plus d'efficacité.

A partir des priorités d'actions affirmées par le Gouvernement dans ses Directives Nationales d'orientations, le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine a élaboré à l'automne 2016 un document unique, la Stratégie de l'Etat en région, qui fixe pour 3 ans, dans un cadre cohérent et clairement hiérarchisé, ses axes de travail prioritaires.

La traduction opérationnelle de cette stratégie régionale, sous forme de feuille de route annuelle adaptée aux spécificités du département, constitue le présent Document de priorités départementales de la Charente.

Il n'a pas pour objectif de présenter l'ensemble des missions de l'État mais de fixer les thématiques prioritaires représentant des enjeux forts pour le département et sur lesquelles l'administration territoriale de l'État a la volonté de s'engager pleinement.

Ces axes sont au nombre de cinq : la réforme de l'État et la qualité du service rendu à l'utilisateur, l'équilibre et l'aménagement durable du territoire, le développement économique et la création d'emplois, la cohésion sociale et l'égalité des chances et, pour terminer, la sécurité des personnes et des biens.

Ils feront l'objet d'un pilotage coordonné et optimisé de l'action publique ; en atteste notamment l'importance de l'exercice de la collégialité au sein de l'État dans les instances régulièrement réunies sous la présidence du Préfet : comité de direction, comité de l'administration départementale, collège des chefs de service.

Les réformes en cours, et notamment la mise en œuvre du Plan Préfectures nouvelle génération, représentent une formidable opportunité pour repenser l'action de l'État, délivrer un service public de meilleure qualité pour les usagers et renforcer la cohésion et les solidarités dans les territoires.

Il appartient également à l'État de mobiliser et d'accompagner les femmes et les hommes qui travaillent dans ses services, pour continuer en 2017 et au-delà à servir l'intérêt général.

Pierre N'GAHANE

La Charente en chiffres

✓ 353 853 habitants au 1^{er} janvier 2017

(source : journal officiel du 30 décembre 2016)

- soit 6 % de la population de la Nouvelle-Aquitaine
- 154 494 ménages dont 52,1 % sont imposables
- 19 265,3 € par an de niveau de vie médian
- 6,2 % des habitants bénéficiaires du RSA socle contre 4,9 % en région

✓ 5 956 km² de superficie

- soit 7,1 % du territoire régional

✓ 393 communes, 3 arrondissements, 19 cantons, 2 communautés d'agglomération, 7 communautés de communes

✓ La Charente est traversée

- d'Est en Ouest par la RN 141 reliant Limoges à Saintes
- du Nord au Sud par la RN 10 sur l'axe Paris-Bordeaux

✓ Desserte TGV de la gare d'Angoulême sur la ligne Paris-Bordeaux

- Mise en service de la LGV Sud-Europe Atlantique début juillet 2017



✓ 192 414 logements avec 83,9 % de résidences principales

- dont 82,6 % d'habitat individuel et 67 % de ménages propriétaires

La Charente en chiffres

- ✓ **Économie et Emploi : 33 900 établissements implantés en Charente et 137 700 emplois (5,9 % de l'emploi de la région)**
 - 2ème département exportateur de la région, après la Gironde
 - **87 % d'emplois salariés** (même taux qu'en Nouvelle-Aquitaine) et 7 emplois sur 10 dans le tertiaire. 29 100 agents relèvent de la fonction publique État (12 000 soit 41,2 % des effectifs), territoriale et hospitalière
 - **L'industrie emploie 20,1 % des effectifs salariés charentais.** Il s'agit de la part la plus élevée des départements de la Région Nouvelle-Aquitaine (7 points supérieurs à la moyenne régionale) avec des secteurs emblématiques : agroalimentaire, équipement électrique, industrie du bois et du papier, produits minéraux...
 - Le département compte **6 500 exploitations agricoles** dont 1/3 de petite taille. L'activité viticole génère 45 % de la valeur de la production agricole de Charente
- **La filière Image** est bien développée en Charente : 3,3 % de l'emploi salarié du département, un **Pôle image Magelis** comptant 90 entreprises et associations spécialisées, 2ème centre de production français de l'image animée. Un Campus de l'Image qui forme un millier d'étudiants par an.



Document de priorités départementales de la Charente

- année 2017 -

S O M M A I R E

AXE 1 – LA RÉFORME DE L'ÉTAT ET LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU A L'USAGER

- 1.1 - Réformer les services de l'État en améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur
- 1.2 - Former et accompagner les agents de l'État
- 1.3 - Mettre en œuvre une communication interne et externe efficace des services de l'État
- 1.4 - Améliorer le service rendu à l'utilisateur en repensant les missions des services de l'État, Exemple du Plan Préfectures Nouvelle génération

AXE 2 – UN ÉTAT GARANT DE L'EQUILIBRE ET DE L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE CHARENTAIS

- 2.1 - Accompagner et concilier le développement de tous les territoires urbains et ruraux
- 2.2 - Accompagner la transition énergétique et écologique
- 2.3 - Un État qui rend possible

AXE 3 – LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

- 3.1 - Appui à la structuration et au développement de la filière de l'image et du numérique
- 3.2 - Soutenir le développement économique de la filière des vins et spiritueux
- 3.3 - Accompagner les porteurs de projets industriels créateurs d'emploi
- 3.4 - Soutenir le développement économique des territoires ruraux

AXE 4 – UN ÉTAT GARANT DE LA COHÉSION SOCIALE ET QUI DONNE LES MEMES CHANCES A TOUS

- 4.1 - Favoriser l'engagement citoyen et promouvoir les valeurs de la République
- 4.2 - Accompagner le retour à l'emploi des publics les plus fragiles
- 4.3 - Garantir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
- 4.4 - Agir sur les leviers de l'inclusion sociale – adapter l'offre d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI) aux besoins du territoire
- 4.5 - Mobiliser les politiques de droit commun au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- 4.6 - Agir sur les leviers de l'inclusion sociale – répondre au défi des migrations

AXE 5 – UN ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

- 5.1 - Prévenir et lutter contre la radicalisation
- 5.2 - Anticiper et gérer les risques sanitaires et de santé-environnement
- 5.3 - Sécurité routière
- 5.4 - Assurer la sécurité intérieure

AXE 1 – LA RÉFORME DE L'ÉTAT ET LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU A L'USAGER

Fiche action 1.1 - Réformer les services de l'État en améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur

ENJEUX – CONTEXTE – PROBLÉMATIQUES

Pour répondre aux évolutions de la société et de l'organisation administrative (création des nouvelles régions, rationalisation des intercommunalités, modification des limites d'arrondissements...), l'administration territoriale doit l'État doit s'adapter et se moderniser.

Prenant la suite de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), la démarche gouvernementale de Modernisation de l'action publique (MAP) poursuit l'objectif de rendre l'action publique plus efficace et mieux adaptée aux besoins des citoyens.

En se fixant comme objectif de dépenser mieux et plus efficacement, la réforme de l'État doit permettre d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

À cette fin, les ministères et leurs services déconcentrés ont engagé dans les territoires, des chantiers de modernisation d'envergure visant à développer la transparence de l'action administrative et à se recentrer sur les missions essentielles et prioritaires de l'État. Au cœur de ces changements : le développement du numérique et le recours aux nouvelles technologies d'information et de communication.

Par ailleurs, chacun des services de l'État doit être en capacité d'analyser son organisation et son fonctionnement, de l'évaluer et d'apporter les ajustements et adaptations nécessaires.

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2017

- Améliorer l'accessibilité du public aux services de l'État sur l'ensemble du département, par une organisation adaptée à la réalité des territoires et à la vie des citoyens (voir fiche action 2.1)
- Mettre en œuvre et poursuivre dans chaque service de l'État les chantiers de modernisation, dont le Plan Préfectures Nouvelle Génération (voir fiche action 1.4)
- Poursuivre la mise en œuvre de toutes les actions améliorant les conditions d'accueil des usagers : physique, téléphonique, épistolaire et électronique. L'accueil constitue en effet une attente forte du public et représente un enjeu transversal et un levier efficace pour permettre la rationalisation des méthodes de travail et l'amélioration de la qualité de service
- Satisfaire aux engagements de qualité vis-à-vis des usagers et des collectivités territoriales via le contrôle de gestion interne, les audits de service, les démarches Qualité, de labellisation et d'autoévaluation

ACTIONS A CONDUIRE

- ▶ Développer l'accueil physique personnalisé des usagers, sur rendez-vous, dans les services de l'État
- ▶ Développer l'e-administration (ou administration électronique) en portant une attention particulière aux publics les plus fragiles, personnes isolées, âgées, en « zone blanche », confrontés à la fracture numérique...
- ▶ Concernant la DDFIP : mettre en œuvre l'aménagement du réseau territorial et poursuivre le déploiement de l'accueil sur rendez-vous des usagers contribuables. Poursuivre la mise en place de la généralisation de la déclaration de revenus en ligne, en accompagnant les publics en difficulté (par rapport à l'utilisation d'internet, en zones blanches...). Constitution d'un réseau d'accompagnants dont des volontaires du service civique
- ▶ Concernant l'Unité départementale de la DIRECCTE : mutualiser les tâches au sein de la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine entre les différentes UD. Mettre en place l'accueil sur rendez-vous des usagers du service « Renseignements droit du travail » et le numéro national d'appel unique
- ▶ Concernant la Gendarmerie Nationale : poursuivre la modernisation de l'action de la gendarmerie avec la mise en œuvre de la « Feuille de route » initiée en 2013 (370 mesures concrètes d'allègement des tâches) , recentrer l'activité sur la mission prioritaire de production de sécurité. Développer le dispositif « Néogend »
- ▶ Concernant la DDSP : rationaliser les tâches assurées par la Police nationale pour se recentrer sur les missions prioritaires de production de sécurité
 - Poursuivre au quotidien les actions favorisant le rapprochement police-population : application de la charte d'accueil Marianne, horaires d'ouverture des postes dans les quartiers, ouverture de l'accès au public à des messageries spécialisées (cambriolages, IGP, référent accueil, aide aux victimes ...), permanence de l'ASVAD dans les services...
 - Renforcer la procédure de pré-plaintes en ligne et la mise en place des TGD (téléphone pour personnes en grand danger, à destination notamment des femmes victimes de violences)
- ▶ Concernant la DDCSPP : mettre en œuvre la directive nationale interministérielle sur les dénominations des services chargés de la protection des populations, modifier les signalétiques interne et externe et les organigrammes
- ▶ Concernant la Préfecture : dans le cadre des réformes territoriales – fusion des régions, modification des limites d'arrondissement, évolution de la carte communale - informer et accompagner les **collectivités locales** dans leurs différents thèmes d'action (fonctionnement des institutions, fonction publique, commande publique, intercommunalité, urbanisme, budgets, fiscalité, prévention situationnelle et sécurité...) et assurer l'information sur tous les changements qui les impactent : diffusion de circulaires, mise à jour du site internet, réunions avec les élus...
 - Diffuser à l'ensemble des collectivités locales la synthèse annuelle des observations effectuées au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire
- ▶ Concernant la DDT : poursuivre la réflexion sur la création d'un service regroupant les unités territoriales pour renforcer l'action du réseau dans l'accompagnement des collectivités locales, le portage de dossiers transversaux et le pilotage de la gestion de crise au bénéfice des élus et des usagers

- ▶ Consolider les démarches Qualité. Élaborer et suivre, dans chaque service, les plans d'action d'amélioration suite aux résultats des indicateurs de qualité et des enquêtes de satisfaction. Communiquer sur les résultats de ces enquêtes de satisfaction en interne et en externe
- ▶ Maintenir les labels de qualité « Qualipref 2.0 » et « Marianne » au sein de la Préfecture de la Charente : module obligatoire « Relation avec les usagers » et module optionnel « Relation avec les collectivités locales ». Organiser régulièrement des comités de suivi de la performance (3 réunions/an)

FICHE TECHNIQUE

Acteurs	<p>Service(s) pilote(s) : Préfecture de département</p> <p>Partenaires associés : tous les services de l'État</p>
Calendrier	Année 2017
Indicateurs de résultats proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Tableaux de bord répertoriant (nombre et nature) les actions d'information des usagers sur les réformes en cours des services de l'État - Nombre d'actions d'information à destination des collectivités locales - Nombre de pré-plaintes en ligne (DDSP et GGD 16) - Tableau de bord des résultats des indicateurs de qualité - Résultats des enquêtes de satisfaction sur les modules labellisés - Résultats des audits internes et externes
Moyens	<p>BOP de fonctionnement des services de l'État dans le département</p> <p>BOP supports des services régionaux</p>
Documents stratégiques	<p>Directives nationales d'Orientations (DNO) ministérielles</p> <p>Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG)</p> <p>Fiches de procédure des systèmes qualité</p>

AXE 1 – LA RÉFORME DE L'ÉTAT ET LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU A L'USAGER

Fiche action 1.2 - Former et accompagner les agents de l'État

ENJEUX – CONTEXTE – PROBLEMATIQUES

La modernisation de l'État et de son organisation doit s'accompagner d'une gestion des ressources humaines qui, tout en permettant de répondre aux attentes des citoyens, offrent aux fonctionnaires et agents publics des conditions de travail et des parcours professionnels enrichissants.

Dans le cadre des réformes et évolutions en cours, il convient de s'assurer que les agents sont fédérés autour des enjeux, qu'ils s'approprient les nouvelles organisations et les nouvelles méthodes de travail : applications informatiques, numérisations, évolution de la réglementation...

L'État doit être exemplaire dans l'accompagnement de ses agents vers et dans le changement et dans la mise en œuvre des plans de formation nationaux, régionaux et départementaux.

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2017

- Moderniser la gestion des ressources humaines pour améliorer le service rendu à l'utilisateur.
Encourager la polyvalence
- Communiquer et informer tous les agents des réformes en cours et des objectifs de service
- Accompagner, repositionner et former les agents dont les missions sont impactées par les réformes menées dans les services de l'État. Si besoin, proposer un accompagnement social.
- Promouvoir et développer la formation continue et la préparation aux concours et examens professionnels permettant d'accéder aux corps et grades supérieurs

ACTIONS A CONDUIRE

- ▶ Renforcer l'accompagnement et la formation des agents de l'État affectés à des missions spécifiques : accueil de publics difficiles, nouvelles procédures...
- ▶ Préfecture : mettre en œuvre du volet Ressources humaines du Plan Préfectures Nouvelle génération (voir fiche action 1.4)
- ▶ UD-DIRECCTE : poursuivre l'organisation d'assemblées générales périodiques d'information du personnel
- ▶ Gendarmerie nationale : poursuivre les actions de formation continue des militaires par les dispositifs proposés en ligne (intranet et plateforme de formation numérique), continuer la réflexion menée par le Groupe de travail « Brigade » sur la valorisation de la mission « cœur de métier », préparer les candidats aux concours internes, assurer l'accompagnement et la reconversion des militaires (centre d'orientation et de reconversion régional)
- ▶ Police nationale : finalisation de l'élaboration du plan e-formation de pour permettre une démultiplication de la formation en économisant les déplacements. Formation aux concours d'entrée dans la fonction publique des Cadets de la République et des ADS

FICHE TECHNIQUE

Acteurs	Service(s) pilote(s) : Préfecture de département Partenaires associés : tous les services de l'État
Calendrier	Année 2017
Indicateurs de résultats proposés	Nombre d'agents formés dans le cadre de la mise en œuvre des réformes de l'État Recensement des demandes de formation et des formations réalisées Nombre d'entretiens avec les conseillers Mobilité carrière Nombre d'ADS et de Cadets de la République reçus à un concours administratif
Moyens	Fiches d'entretien professionnel recensant les besoins en formation Développement des compétences des Conseillers Mobilité carrière
Documents stratégiques	Directives nationales d'orientations Plans de formation nationaux (des différents ministères), régionaux et départementaux

AXE 1 – LA RÉFORME DE L'ÉTAT ET LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU A L'USAGER

Fiche action 1.3 - Mettre en œuvre une communication interne et externe efficace des services de l'État

ENJEUX – CONTEXTE – PROBLEMATIQUES

La communication constitue une mission majeure des services de l'État. Plus encore, dans le contexte actuel d'évolutions et de réforme, les services doivent être à même de communiquer efficacement, de manière claire et lisible, en interne et en externe sur l'organisation administrative territoriale et sur les politiques conduites dans le département, afin d'en accroître la compréhension et d'en consolider l'efficacité.

Cet enjeu est essentiel dans un contexte marqué par l'instantanéité de l'information émanant de sources diverses et la multiplicité des supports de communication.

À cette fin, les missions du Bureau de la communication interministérielle à la préfecture se déclinent selon 5 axes, sur le volet communication externe :

- assurer l'unité de la parole de l'État dans le département à travers la rédaction de contenus, la mise en forme de dossiers de presse, l'élaboration de supports de communication pour le compte des services de l'État,
- animer le réseau des correspondants communication désignés au sein des différents services,
- assurer le suivi régulier des relations avec la presse et plus généralement le suivi avec l'ensemble des médias,
- développer les outils Web (site Internet, twitter ...)
- gérer la communication événementielle, autour des priorités de l'État et des déplacements et initiatives du préfet et des chefs de service *état-major police nationale*
- s'appuyer sur les relais de l'information (ex : Facebook du Groupement de la Gendarmerie départemental de la Charente)

Concernant la communication interne entre les services et entre les agents, elle nécessite la mise en place de modes d'échanges d'informations et de réunions performants, tout en étant économes en temps et en moyens, notamment dans le cadre de la multiplication des sites intégrés dans la nouvelle grande région Nouvelle-Aquitaine.

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2017

- Mieux faire connaître les services de l'État en valorisant la diversité des compétences et des missions ainsi que les réformes en cours
- Incarner la proximité sur le territoire et assurer, pour l'utilisateur, la lisibilité de l'État territorial ; promouvoir l'État dans ses fonctions régaliennes de protection du citoyen et de garant de la sécurité
- Accompagner les actions en faveur de l'économie et de l'emploi
- Communiquer sur les grandes échéances de la vie publique, de la citoyenneté et sur les actions de mémoires, promouvoir ces actions
- Communiquer entre services de l'État de manière plus efficace en développant le recours aux nouvelles technologies : visio-conférence et web-conférence

ACTIONS A CONDUIRE

- ▶ développer la communication par le biais des médias locaux (conférence de presse, mise en forme de dossiers de presse...) ; assurer le suivi régulier des relations avec la presse et avec les autres médias
- ▶ mettre à jour régulièrement le site internet des services de l'État
- ▶ réunir trimestriellement le réseau des chargés de communication des services de l'État dans le département (services déconcentrés et GGD 16)
- ▶ développer le réseau de chargés de communication interne de la police nationale
- ▶ Pour répondre aux nouvelles attentes des administrés, de plus en plus connectés et «mobiles », la préfecture de la Charente a développé sa communication digitale par la refonte du site internet en 2013 et la création de la page Facebook en octobre 2014 et du compte Twitter en janvier 2015 : renforcer la présence digitale de l'État sur ces réseaux sociaux pour communiquer dans les temps de l'événementiel et pour toucher un public plus jeune, plus difficile à atteindre par les voies plus classiques.
- ▶ Organiser un comité interministériel de rédaction d'un bulletin d'information interne et de mise à jour du site intranet
- ▶ Développer l'usage de la visio-conférence et de la web-conférence au niveau régional et au niveau départemental (exemple du GGD 16 qui dispose de trois points de visioconférence)
- ▶ Concernant le PPNG, organiser la communication et l'information des agents, des usagers, des professionnels, des collectivités territoriales... (voir fiche-action 1.4)
- ▶ Pour la DDT : publier des lettres d'information par voie électronique (ex. : la lettre agricole diffusée à 3 500 agriculteurs), réaliser des vidéo pédagogiques (ex : les contrôles en exploitation agricole), développer les supports de diffusion de l'information des actions de l'État (plaquette papier et électronique, posters..)

FICHE TECHNIQUE

Acteurs	Service(s) pilote(s) : Préfecture de département Partenaires associés : tous services de l'État
Calendrier	Année 2017
Indicateurs de résultats proposés	Nombre de connexions internet sur le site www.charente.gouv.fr Audience des réseaux sociaux Nombre d'articles de presse rendant compte de l'action de l'État Nombre de réunions organisées en web-conférence
Moyens	Réseau des chargés de communication Achat de webcam
Documents stratégiques	Directives Nationales d'Orientations ministérielles dont DNO des préfectures et des sous-préfectures 2016-2018 Plan Préfectures Nouvelle génération

AXE 1 – LA RÉFORME DE L'ÉTAT ET LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU A L'USAGER

Fiche action 1 . 4 - Améliorer le service rendu à l'usager en repensant les missions des services de l'État - Exemple du Plan préfectures nouvelle génération

ENJEUX – CONTEXTE – PROBLEMATIQUES

Le 9 juin 2015, Monsieur Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, a annoncé le lancement du « plan préfectures nouvelle génération » devant le comité technique spécial des préfectures. Depuis cette annonce, une réforme d'ampleur se dessine pour les préfectures et sous-préfectures, qui sera effective au 1^{er} février 2017.

La Directive nationale d'orientation pour les préfectures et sous-préfectures 2016-2018 a un double objectif : rendre un meilleur service aux usagers et recentrer les préfectures sur des missions prioritaires : gestion locale des crises ; lutte contre la fraude ; coordination des politiques publiques et expertise juridique.

La mise en œuvre de cette réforme implique de profonds **changements** à différents niveaux :

1) En interne, au niveau des ressources humaines et du dialogue social :

- la disparition des missions des agents du bureau de la circulation implique une réorientation de ces agents notamment sur les missions prioritaires
- la modification des méthodes de travail pour les agents du futur CERT CNI-Passeports (entièrement dématérialisées) nécessite un plan de formation et une cohésion d'équipe
- le pilotage du projet à mener en concertation avec les organisations représentatives du personnel
- la refonte de l'organigramme en corrélation avec le recentrage des missions préfectorales

2) En externe, auprès des usagers :

- l'harmonisation et la sécurisation de la délivrance des titres d'identité et de voyage (cartes nationales d'identité et passeports) qui implique pour les usagers de se rendre uniquement dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil et non plus dans la mairie de leur lieu de résidence (déterritorialisation)
- la dématérialisation et/ou l'intermédiation (partenaires commerciaux agréés) des procédures pour les cartes grises (certificat d'immatriculation des véhicules) et les permis de conduire

3) En externe, auprès des partenaires associés :

- les collectivités locales sont impliquées à différents titres pour mener à bien cette réforme (mairie, communautés de communes, ADM 16)
- les professionnels de l'automobile (garages, auto-écoles)

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2017

- Garantir l'opérationnalité du CERT CNI-passeport dès son ouverture le 13 mars 2017 et des 19 mairies équipées d'un dispositif de recueil
- Accompagner les agents impactés pour une réorientation professionnelle réussie (préfecture, sous-préfectures, mairies)
- Informer et communiquer en interne et en externe des échéances importantes de la réforme
- Renforcer l'accompagnement des usagers dans leur parcours digital par le maillage territorial (mairies, MSAP, Maison de l'État)
- Respecter le calendrier prévisionnel du ministère avec une fermeture généralisée des guichets prévue pour novembre 2017

ACTIONS A CONDUIRE

1) En interne, au niveau des ressources humaines et du dialogue social :

- Mise en place du plan de formation adéquat
- Mettre en place un suivi régulier avec la CMC
- Poursuivre les points « info » hebdomadaire avec les agents concernés
- Anticiper les conditions de préfiguration du CERT d'Angoulême avec les deux autres CERT (Agen et Guéret)
- Organiser un séminaire PPNG à destination de tous les agents de la préfecture
- Préparation de l'ouverture d'un accueil général (en préfecture et en sous-préfectures) suite à la fermeture des guichets afin de pouvoir informer et orienter le public (exemple : organiser des formations pour les agents)

2) En externe, auprès des usagers :

- Être en mesure d'accueillir des usagers dans les mairies dotées d'un dispositif de recueil (DR) sans considération de lieu d'habitation (principe de déterritorialisation)
- Assurer une communication effective par le biais de plusieurs supports au niveau local (réseaux sociaux, site internet, affichage)
- Recrutement de volontaires en service civique pour renforcer l'accompagnement des usagers

3) En externe, auprès des partenaires associés :

- Rappel des impacts de la réforme pour les professionnels concernés via un plan de communication (réseaux sociaux, site internet, affichage) voire des réunions
- Organisation de temps d'échange avec les mairies non équipées d'un dispositif de recueil pour accompagner les usagers dans leurs télé-procédures (CNI, passeports, CIV, permis de conduire) et
- Accompagnement renforcé pour les mairies nouvellement dotées d'un DR (présence des services de la préfecture lors des formations assurées par l'ANTS)

FICHE TECHNIQUE

Acteurs	<p>Service(s) pilote(s) : Préfecture</p> <p>Équipe projet PPNG : Secrétaire général, Directrice de Cabinet, Directrice de la réglementation et des libertés publiques, Directrice des ressources humaines, Chef du SIDSIC, Chef du bureau des ressources humaines, Conseillère mobilité carrière, Chef du bureau de la circulation, Chef du bureau de l'identité, Responsable qualité, stagiaire ENA, Chef de projet.</p> <p>Partenaires associés : Animatrices de formation, Chef du bureau de la communication interministérielle</p>
Calendrier	<p>Fin novembre-décembre 2016 : pré-positionnement des agents impactés</p> <p>Janvier-février 2017 : définition des conditions de fonctionnement des 3 CERT CNI-passeport de la région Nouvelle-Aquitaine</p> <p>13 mars-avril 2017 : ouverture du CERT et modification des demandes de CNI dans les mairies équipées d'un DR</p> <p>Juillet 2017 : ouverture des télé-procédures pour les permis de conduire</p> <p>1^{er} novembre 2017 : fermeture généralisée des guichets</p>
Indicateurs de résultats proposés	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de mairies volontaires pour accompagner les usagers- Nombre de MSAP disponibles pour accompagner les usagers- Nombre de formations dispensées dans le cadre de la réforme- Nombre d'entretiens CMC- Nombre de réunions et lettres envoyées pour les partenaires extérieurs- Taux de visite du site de la préfecture- Nombre de publications sur Twitter

Moyens	Formations, supports de communication etc.
Documents stratégiques	<ul style="list-style-type: none">- DNO 2016-2018- Comités de suivi PPNG- Circulaire du 17 mai 2016 sur volet RH du PPNG

AXE 2 – UN ETAT GARANT DE L'EQUILIBRE ET DE L'AMENAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Fiche action 2 . 1 – Accompagner et concilier le développement de tous les territoires urbains et ruraux

ENJEUX – CONTEXTE – PROBLEMATIQUES

La Charente est un département rural. Un pôle urbain principal constitué autour de la ville d'Angoulême concentre un tiers de la population départementale. Un deuxième pôle urbain, de taille moindre, est constitué autour de la ville de Cognac. Le reste du département est maillé par des bourgs centres (Confolens, Ruffec, Barbezieux, la Rochefoucauld, Roumazières Loubert...) dans lesquels un peu d'activité marchande (commerces, médecins, coiffure,...) ou non marchande est présente, et par de petits villages faiblement peuplés. La Charente est fortement concernée par le problème d'accessibilité des services au public, du fait de la concentration de ces 2 pôles urbains et du maillage rural, ce qui se matérialise aussi par l'offre à destination de la jeunesse, notamment en matière d'équipements sportifs.

Les axes routiers de la RN 10 et de la RN 141 favorisent le développement démographique et économique des communes qui les bordent. Plusieurs sections restent toutefois à aménager à 2x2 voies pour répondre à des objectifs de sécurité et de fluidité des trafics de transit et d'échanges de ces 2 routes nationales.

L'accès aux services, notamment des gammes intermédiaire et supérieure, est un enjeu pour les territoires ruraux dans lesquels résident des populations à faible mobilité (personnes âgées, personnes en précarité...).

L'accès à la gare LGV constitue également un levier de développement de la Charente. Des solutions intermodales devront être mises en œuvre pour diversifier l'offre d'accès à la gare d'Angoulême.

D'autres caractéristiques du département de la Charente sont à prendre en compte :

- De par son caractère rural, la Charente est un département très agricole. Dans le contexte actuel, le soutien à l'agriculture, aux filières et au foncier agricole y prend donc un caractère particulier
- Du fait des indicateurs sociaux du département, les problématiques de logement notamment social sont assez prégnantes
- La faible couverture, historique, en documents de planification urbaine implique une tâche urbaine importante, ramenée à la population, et induit une pression forte sur les espaces naturels, agricoles et forestiers

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2017

- Poursuivre la déclinaison des principales mesures des comités interministériels aux ruralités, en particulier celles visant à favoriser l'accessibilité des services au public via le développement du réseau de maisons de services au public sur le territoire, la signature de contrats de ruralité, la mise en œuvre du « Protocole Ruralités » de l'éducation nationale, etc ...
- Poursuivre l'incitation à la planification urbaine dans un objectif d'équilibre durable des territoires et de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers notamment dans les démarches de planification urbaine
- Accompagner les démarches des collectivités visant à améliorer la mobilité

ACTIONS A CONDUIRE

- ▶ Élaboration et validation du plan d'action du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public
- ▶ Poursuite de la création de Maisons de services au public pour assurer un maillage territorial optimal
- ▶ Élaboration du dossier de financement visant à la création d'une maison de l'État à Cognac
- ▶ Animation d'un travail collaboratif entre l'État et les équipes projet des intercommunalités concernées pour recenser les actions pluri-annuelles à même d'être intégrées dans les contrats de ruralités, et signature de ces contrats (à ce jour, 6 territoires sont concernés)
- ▶ Poursuite du financement des logements sociaux et de la lutte contre l'habitat indigne
- ▶ Consolider les écoles implantées dans les anciens chefs-lieux de canton par une reconfiguration à la marge des regroupements pédagogiques intercommunaux (55 sites isolés en Charente)
- ▶ Inciter à la participation des partenaires à la Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et poursuivre la communication sur cette problématique
- ▶ Contribuer à la promotion portée par le niveau régional des systèmes alimentaires durables et des circuits courts
- ▶ Poursuivre l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, notamment PLUi
- ▶ Promouvoir et poursuivre la mise en œuvre du plan de lutte contre l'ambrosie adopté en 2016
- ▶ Réduire le désenclavement de la Charente en poursuivant les travaux d'aménagement à 2x2 voies des RN 10 et 141 à l'ouest et au sud du département
- ▶ Élaborer une offre de déplacement intermodaux pour l'accès à la gare d'Angoulême

FICHE TECHNIQUE

Acteurs	Service(s) pilote(s) : DDT Partenaires associés : Autres services de l'État, opérateurs de services, chambres consulaires, collectivités locales
Calendrier	2017
Indicateurs de résultats proposés	Nombre de contrats de ruralité élaborés et signés en Charente Schéma départemental d'accessibilité des services au public validé Nombre de MSAP créées Evolution des effectifs et du nombre de classes dans les écoles des centres-bourgs Avancement des 9 PLUi en cours, qui concernent plus de 170 communes Nombre de référents formés à la lutte contre l'ambrosie Nombre de communes référentes en matière de lutte contre l'ambrosie Nombre d'articles relatifs à l'ambrosie diffusés dans la presse locale et bulletins communaux Aménagement des sections à 2x2 voies des RN Document de synthèse de l'offre de transports intermodaux d'accès à la gare d'Angoulême
Moyens	BOP 135-181-154 FSIL, Fonds ADEME
Documents stratégiques	Mesures des CIR Contrat de plan régional agriculture durable DNO des politiques du logement et de l'habitat durable Circulaire « Contrats de Ruralité » du 23 juin 2016

AXE 2 – UN ETAT GARANT DE L'EQUILIBRE ET DE L'AMENAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Fiche action 2 . 2 – Accompagner la transition énergétique et écologique

ENJEUX – CONTEXTE – PROBLEMATIQUES

Face aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires et environnementaux, la transition énergétique et écologique des territoires est un enjeu majeur.

Le caractère rural et par le fait agricole du département en fait un territoire qui doit gérer la pression de l'agriculture sur les ressources naturelles.

Sur le plan des ressources en eau, le département de la Charente se caractérise par des « Masses d'eau » en état plutôt dégradé, pour lesquelles il est nécessaire d'accentuer les efforts de reconquête en termes de qualité et de quantité. Le département bénéficie, comme les autres départements de l'ex-Poitou-Charentes, de la plus-value du programme Re-sources en matière de reconquête de la qualité de l'eau, et, sur le plan quantitatif, la réforme des volumes prélevables se met en œuvre dans les délais prescrits.

Sur le plan énergétique, plus de la moitié des logements datent d'avant 1945. L'habitat se caractérise par 85 % de propriétaires occupant résidant dans des maisons individuelles anciennes – l'enjeu de la transition énergétique dans le bâtiment est un enjeu très prégnant.

La dynamique en matière de transition énergétique est intéressante, marquée par la labellisation de 3 Territoires à Énergie Positive dans le département.

Enfin, le département dispose d'une ressource en bois importante et disponible, probablement sous-utilisée en matière de bois énergie.

Sur ces sujets, l'information et la communication sont fondamentales, et ce dès le plus jeune âge.

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2017

- Contribuer au déploiement de l'éducation au développement durable dans le département
 - Assurer la prise en compte des enjeux de la transition énergétique et écologique dans les démarches territoriales
- Promouvoir le développement d'une politique agricole favorisant la triple performance, et des modes de productions agro-écologiques
- Poursuite des efforts en matière d'atteinte des objectifs de bon état des eaux
- Promouvoir les économies d'énergie, notamment auprès des populations précaires.

ACTIONS A CONDUIRE

- ▶ Organisation d'un événement pour la promotion de la transition énergétique en Charente ; diffusion de documents de vulgarisation sur les enjeux de la transition énergétique ; organisation de réunions avec les EPCI obligés dans l'élaboration des PCAET (Plan Climat Aménagement Energie Territoires)
- ▶ Mise en place d'une cartographie des enjeux de la transition énergétique sur les territoires
- ▶ Portage des enjeux de la transition énergétique (notamment en matière de mobilité et de lutte contre l'étalement urbain) et écologique dans les notes d'enjeux de la planification
- ▶ Accompagner les démarches de densification des centres bourg (AMI – Barbezieux)

- ▶ Promotion de « l'Éducation au Développement Durable » dans les établissements scolaires (en particulier sur la qualité de l'eau, le climat, les déchets)
- ▶ Concourir à l'amélioration de l'état écologique et chimique des masses d'eau grâce à la lutte contre les pollutions diffuses dues aux nitrates (améliorer la prise en compte des programmes d'actions nitrates national et régional au travers par des actions pédagogiques et de communication et la mise en œuvre d'un plan de contrôle ciblé sur les zones à enjeux) et aux produits phytosanitaires (suivi de la mise en œuvre des programmes d'actions engagés sur les aires d'alimentation des captages prioritaires dans le cadre du programme Re-Sources)
- ▶ Achever, en accompagnant les organismes uniques de gestion collective dans la définition des plans annuels de répartition des prélèvements à usage d'irrigation, le retour vers l'équilibre entre les prélèvements et la ressource en eau (réduction des autorisations de prélèvement sur les bassins qui ne sont pas encore au volume prélevable, suivi des mesures d'accompagnement comme la mise en place de retenues de substitution sur le bassin de l'Aume Couture)
- ▶ Au travers de l'accompagnement des maîtres d'ouvrages en amont des plans, projets et programmes (cadrages préalables...) et au cours de l'instruction des procédures concernées, améliorer la prise en compte de l'environnement en veillant à l'intégration du principe « éviter, réduire, compenser » (ERC) dans l'élaboration des projets (élaboration de doctrines, actions de communication en direction des maîtres d'ouvrage...);
- ▶ Accélérer l'atteinte des objectifs en matière de rénovation du bâti ancien et de lutte contre la précarité énergétique, notamment dans le cadre du PIG « Habiter mieux »;
- ▶ Poursuivre l'animation portée auprès des acteurs agricoles en matière de mesures agri-environnementales, de conversion à l'agriculture biologique;
- ▶ Accompagner la réduction des intrants prévue dans l'accord cadre « Viti-vini ».

FICHE TECHNIQUE

Acteurs	Service(s) pilote(s) : DDT de la Charente Partenaires associés : Autres services de l'État, collectivités locales
Calendrier	2017-2018
Indicateurs de résultats proposés	<p>Nombre de territoires engagés dans les PCAET ; documents de vulgarisation sur la TE</p> <p>Nombre d'écoles, collèges et lycées du département engagés dans des projets structurés d'éducation au développement durable (EDD)</p> <p>Nombre d'exploitations engagées en AB, surface et nombre d'exploitants engagés dans les MAEC</p> <p>Objectifs du PIG Habiter mieux atteints. Pour la période 2015_2018 : objectif de 1000 logements à rénover, soit 350 logements à rénover en 2017.</p> <p>Nombre d'actions de communication réalisées sur les programmes d'actions nitrates</p> <p>Nombre de contrôles directives nitrates réalisés</p> <p>Nombre de cadrages préalables intégrant la démarche ERC réalisés</p> <p>Nombre de programmes d'actions Re-Sources ayant atteint leurs objectifs de mise en œuvre</p>
Moyens	Fonds spécial Transition Énergétique BOP 113 Crédits ADEME et Agence de l'Eau
Documents stratégiques	Loi TECV ; mesures des CIR, Schéma régional Climat-Air Énergie, Schéma Régional Éolien, PREH Loi Biodiversité et Schéma régional de continuité écologique

AXE 2 – UN ETAT GARANT DE L'EQUILIBRE ET DE L'AMENAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Fiche action 2 . 3 – Un État qui rend possible

ENJEUX – CONTEXTE – PROBLEMATIQUES

Les évolutions récentes, que ce soit dans la relation entre l'État et ses usagers, ou dans l'évolution de la structuration territoriale des collectivités induisent une évolution dans le rôle de l'État, voire dans sa posture. Les directives ministérielles, sans réinterroger le rôle régalien, incitent les services déconcentrés de l'État à se positionner dans l'accompagnement des collectivités, lors de projets complexes (Nouveau Conseil au territoire) ou lors de la mise en œuvre des réformes.

Le schéma départemental de coopération intercommunale de la Charente, en passant de 20 EPCI à 9, et en passant de 45 autorités distributrices d'eau potable à 7, implique un accompagnement des collectivités dans l'évolution des compétences et de la structuration locale. Ceci est vrai concernant l'urbanisme, l'eau potable et l'assainissement, ainsi que la compétence GEMAPI.

Au-delà de cela, le département de la Charente se démarque par une problématique spécifique sur le plan du numérique qui impacte largement la mise en œuvre de certaines réformes qui s'orientent vers plus de dématérialisation.

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2017

- Ancrer l'État dans son rôle d'accompagnement des territoires
- Favoriser le développement des modes de communication actuels, mal déployés sur le territoire charentais
- Accompagner les collectivités locales dans l'organisation des compétences

ACTIONS A CONDUIRE

- ▶ Orienter le conseil aux territoires en priorité vers les projets opérationnels complexes qui s'inscrivent dans la mise en œuvre des politiques de l'État en les accompagnant le plus en amont possible tout en renforçant l'organisation des services de l'État en mode projet
- ▶ Accompagner les collectivités dans l'acquisition de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) avant le 31/12/2017
- ▶ Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre du volet « eau potable » du schéma départemental de coopération intercommunale
- ▶ Développer la méthode du diagnostic partagé pour porter les enjeux de l'État de manière intégrée et hiérarchisée auprès des collectivités dans le cadre de l'élaboration des documents de planification
- ▶ Poursuivre la réflexion sur l'évolution du dispositif d'information géographique de l'État
- ▶ Favoriser le partage, la valorisation et la mise à disposition des données de l'État entre ses services, vers les collectivités et les usagers, via l'élaboration d'une charte
- ▶ Accompagner les collectivités locales dans le déploiement du numérique terrestre Haut Débit et de la téléphonie mobile ;
- ▶ Proposer le dossier de la ZAC des Terrasses de la Tardoire dans l'expérimentation nationale « AIDER » (Appui Interministériel au Développement et à l'Expertise en espace rural)

FICHE TECHNIQUE

Acteurs	Service(s) pilote(s) : DDT de la Charente Partenaires associés : autres services de l'État - Agence technique départementale (ATD 16) - collectivités locales
Calendrier	2017
Indicateurs de résultats proposés	Stratégie du conseil aux territoires élaborée Charte sur la mise à disposition des données élaborée Nombre de collectivités ayant organisé la compétence GEMAPI Nombre de diagnostics partagés élaborés et partagés auprès des collectivités
Moyens	BOP 135-181 FSIL
Documents stratégiques	DNO sur l'ingénierie de l'État dans les territoires

Fiche action 3 . 1 - Appui à la structuration et au développement de la filière de l'image et du numérique

ENJEUX – CONTEXTE – PROBLÉMATIQUES

La filière de l'image et du numérique présente en Charente un fort potentiel de développement économique.

L'avenir de la filière (du festival de la bande dessinée en particulier) est menacé par une gouvernance déficiente, une insuffisance de coopération et de vision partagée entre les différents acteurs du pôle image :

- Magelis (syndicat mixte de développement économique et des investissements immobiliers),
- CIBDI (cité internationale de la bande dessinée et de l'image).
- FIBDI (festival international de la Bande Dessinée),
- Campus de l'image (pôle formation).

L'avenir de la filière de l'image et du numérique passe par la définition, par tous les acteurs (Collectivités, État, CIBDI, FIBDI...), d'une stratégie territoriale partagée de développement de la filière, par la mise en œuvre d'un plan d'actions coordonné, par l'émergence d'une gouvernance stabilisée et efficiente du FIBD.

A court terme, la filière doit faire face à un besoin accru de personnels qualifiés.

Des productions jusqu'alors réalisées à l'étranger font l'objet d'une « relocalisation » en France compte tenu d'avantages fiscaux incitatifs.

La poursuite du développement de cet écosystème nécessite d'attirer et de retenir davantage de compétences.

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2017

- Inciter et participer à l'émergence d'une stratégie concertée de développement économique de la filière image et du numérique sur le territoire.
- Accompagner le pôle image dans sa recherche de nouvelles ressources humaines nécessaires à son développement économique. Favoriser et soutenir les projets d'investissement poursuivant cet objectif.

ACTIONS A CONDUIRE

- ▶ Accompagner les acteurs du pôle image à l'émergence d'une stratégie de développement partagée
- ▶ Mobiliser les partenaires du service public de l'emploi pour la mise en œuvre d'actions en faveur du rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi (promotion des métiers, formation, aide au recrutement...)
- ▶ Organiser un espace de concertation et d'échanges d'informations entre services de l'État sur la filière, ses enjeux, les actions à mener (groupe de travail et/ou rencontres périodiques)
- ▶ Accompagner les opérations d'investissement stratégiques (ex : École Européenne supérieure de l'Image)

FICHE TECHNIQUE

Acteurs	Service(s) pilote(s) : Préfecture - DIRECCTE Partenaires associés : DDT – DDFIP - Pôle Emploi – Partenaires du service public de l'emploi - Collectivités territoriales – acteurs du pôle image
Calendrier	2017
Indicateurs de résultats proposés	Formalisation d'une stratégie de développement de la filière image Nombre d'actions du service public de l'emploi en faveur du rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi. Nombre d'emplois créés
Moyens	Dispositifs de droit commun en faveur de l'emploi (contrats aidés, plan 500 000 formations...) Subventions d'investissement
Documents stratégiques	Loi NOTRe du 7 août 2015 CPER Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région nouvelle Aquitaine BOP 102 et 103

Fiche action 3 . 2 - Soutenir le développement économique de la filière des vins et spiritueux

ENJEUX – CONTEXTE – PROBLEMATIQUES

La filière des vins et spiritueux représente 15 000 emplois en Charente.

Elle génère un chiffre d'affaires de 2,7 milliards d'euros et exporte à plus de 95 % sa production à l'étranger.

La consolidation de la filière nécessite d'agir sur plusieurs axes :

- l'attractivité du territoire pour faire venir investisseurs et acteurs économiques
- le développement de la recherche, l'innovation et la formation
- le renforcement de la promotion des savoirs faire et produits
- le renforcement des coopérations entre acteurs du territoire (entreprises, élus, partenaires de l'emploi et de la formation, partenaires sociaux...) en faveur de l'emploi, la formation, l'attractivité des métiers, la sécurisation des parcours professionnels

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2017

- Accompagner la démarche de structuration d'un cluster des spiritueux premium portée à Cognac par l'association Spirits Valley
- Renforcer le déploiement de la démarche de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC) DEFI Cognac
- Créer des espaces de coopération et d'échanges entre ces deux dynamiques de réflexion et d'actions territoriales complémentaires
- Organiser un espace de concertation et d'échanges d'informations entre services de l'État sur la filière, ses enjeux, les actions à mener (groupe de travail et/ou rencontres périodiques)
- Associer les établissements de formation (lycées agricoles via le SRFD de la DRAAF et les universités (université des eaux de vie de Segonzac) à la démarche.

ACTIONS A CONDUIRE

- ▶ Participer au cofinancement des actions qui résulteront des réflexions menées au sein des groupes de travail de Spirits Valley
- ▶ Poursuivre l'animation et la promotion des travaux des groupes de travail de la GTEC Défi Cognac en faveur de la réponse aux besoins en compétences des entreprises : recrutement, formation, attractivité des métiers et qualité de vie au travail
- ▶ Organiser des rencontres régulières entre participants des deux démarches DEFI Cognac et Spirits valley

FICHE TECHNIQUE

Acteurs	Service(s) pilote(s) : DIRECCTE Partenaires associés : Préfecture - DDT – DDFIP - Pôle Emploi – partenaires du service public de l'emploi - Collectivités territoriales – chambres consulaires – association Spirits Valley - partenaires sociaux- SRFD de la DRAAF
Calendrier	2017
Indicateurs de résultats proposés	Nombre d'emplois créés dans la filière Nombre de demandeurs d'emplois formés aux métiers de la filière Nombre d'actions de promotion du territoire, des savoirs faire, des produits
oyens	Fonds EDEC Participation financière du Grand Cognac FSE Participation financière des entreprises
Documents stratégiques	Loi NOTRe du 7 août 2015 CPER Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la région Nouvelle Aquitaine BOP 102 et 103

Fiche action 3 . 3 – Accompagner les porteurs de projets industriels créateurs d'emploi

ENJEUX – CONTEXTE – PROBLEMATIQUES

Le département de la Charente est une terre de contrastes au regard de l'activité économique où une agriculture forte se conjugue avec une activité industrielle au poids relatif important, puisque l'emploi industriel représente en Charente près de 20 % des emplois.

Quelques pôles industriels forts structurent l'activité économique du département :

- la fabrication de machines et d'appareils électriques
- l'électronique
- l'agroalimentaire
- l'emballage et le conditionnement
- les articles chaussants, textile et habillement
- fabrication de tuiles et produits minéraux

Néanmoins, l'industrie est globalement peu créatrice d'emplois. Le nombre de salariés dans l'industrie tend même à baisser inexorablement depuis plusieurs années.

Heureusement, des entreprises continuent à se développer et créent de nouveaux emplois.

L'État souhaite renforcer l'aide et l'accompagnement apportés aux porteurs de projets industriels créateurs d'emplois.

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2017

- Accompagner les porteurs de projets industriels potentiellement créateurs d'emploi (financièrement, juridiquement, techniquement...)
- Promouvoir les métiers de l'industrie et répondre aux besoins en compétences des entreprises
- Promouvoir les mesures et dispositifs d'aide au développement industriel (innovation, recherche, investissements...)

ACTIONS A CONDUIRE

- ▶ Orienter les fonds de revitalisation vers l'aide au financement de projets industriels générant de la création d'emplois
- ▶ Déployer sur le territoire le dispositif ALIZE de mécénat de compétences en faveur des PME
- ▶ Promouvoir les métiers de l'industrie et mobiliser le plan 500 000 formations pour répondre aux besoins en main d'œuvre de l'industrie sur les métiers en tension
- ▶ Promouvoir les mesures et dispositifs d'aide au développement industriel (soutien à l'investissement, à la recherche, à l'international...).

FICHE TECHNIQUE

Acteurs	Service(s) pilote(s) : Préfecture - DIRECCTE Partenaires associés : DDT – DDFIP - Pôle Emploi - Collectivités territoriales – chambres consulaires
Calendrier	2017
Indicateurs de résultats proposés	Nombre d'emplois créés dans l'industrie Nombre de demandeurs d'emplois formés aux métiers de l'industrie Nombre d'aides ou dispositifs mobilisés en faveur du développement de l'industrie
Moyens	BOP 134 BOP 103 BOP 102
Documents stratégiques	Loi NOTRe du 7 août 2015 CPER Stratégie Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Nouvelle Aquitaine Directive nationale d'orientation 2016 – 2017 des politiques de l'emploi, du développement économique, du travail, de la concurrence et de la protection des consommateurs.

Fiche action 3 . 4 – Soutenir le développement économique des territoires ruraux

ENJEUX – CONTEXTE – PROBLEMATIQUES

La mobilité des habitants est un des freins au développement économique des territoires ruraux dans la mesure où la population active doit pouvoir accéder aux zones qui concentrent les emplois tout en demeurant dans les campagnes où elle trouve souvent des conditions financières favorables pour résider.

Dans ce cadre, il n'existe pas une action unique et similaire pour l'ensemble des territoires ruraux mais un panel d'actions souples qui permettent au final d'apporter aux habitants des solutions adaptées à leur situation en répondant à la problématique d'une mobilité pour l'emploi qui n'appauvrit pas les territoires ruraux et hyper-ruraux en limitant l'exode des personnes concernées.

De façon générale, une menace pèse sur l'existence des entreprises commerciales, artisanales et de services de proximité dans des zones rurales fragilisées par l'évolution démographique ou par une situation économique particulièrement difficile.

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2017

- Développer les actions portées par les opérateurs du service public de l'emploi en faveur de la mobilité des demandeurs d'emploi
- Suivre et accompagner la territorialisation des actions liées à la mobilité des habitants proposées par le Schéma Départemental d'accès aux Services Publics (SDAASP) en faisant la promotion des Plans de Mobilité Rurale (PMR) institués par la loi pour la transition énergétique et la croissance verte
- Mobiliser la mesure FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) au profit d'actions collectives d'aide au maintien d'entreprises commerciales, artisanales et de services de proximité en milieu rural

ACTIONS A CONDUIRE

- ▶ développer les actions comme l'accompagnement des projets des entrepreneurs et auto-entrepreneurs avec une information particulière sur les aides à la mobilité (bourse au permis, plateforme mobilité départementale...)
- ▶ Territorialisation des actions du SDAASP avec une aide particulière apportée aux projets liés à la mobilité, portées par les collectivités locales et pouvant être financées par l'Etat (transports locaux vers les gares, co-voiturage, parking relais, équipement en transports décarbonés...) notamment dans le cadre des contrats de ruralité
- ▶ Accompagner les collectivités dans la réalisation de Plan Mobilité Durable (réunions d'information des EPCI, diffusion d'informations et du guide d'élaboration des PMR, amélioration de la connaissance des mobilités dans les zones rurales...)
- ▶ Mobilisation du FISAC au bénéfice des porteurs de projets potentiels

FICHE TECHNIQUE

Acteurs	Service(s) pilote(s) : DDT - DIRECCTE Partenaires associés : Pôle Emploi - Collectivités territoriales – chambres consulaires
Calendrier	2017
Indicateurs de résultats proposés	Volume des crédits mobilisés par les services de l'emploi en Charente pour la mobilité des demandeurs d'emploi Nombre d'actions co-financées dans le cadre de la territorialisation du SDAASP en faveur de la mobilité Nombre de collectivités engagées dans des PMR Nombre de dossiers FISAC instruits
Moyens	Agents des services de l'emploi Agents du département Agents de la DDT Crédits FSIL Crédits FISAC
Documents stratégiques	Loi NOTRe du 7 août 2015 Circulaire du 23 juin 2016

AXE 4 – UN ÉTAT GARANT DE LA COHÉSION SOCIALE ET QUI DONNE LES MEMES CHANCES A TOUS

Fiche action 4 . 1 – Favoriser l'engagement citoyen et promouvoir les valeurs de la République

ENJEUX – CONTEXTE – PROBLEMATIQUES

L'État est fortement mobilisé sur la citoyenneté, l'engagement citoyen et la promotion des valeurs de la République, à la fois par le rôle de l'école dans la formation d'un citoyen responsable en favorisant la maîtrise des principes et des valeurs de la République, le développement du service civique, mesure phare du quinquennat (plus de 1200 jeunes volontaires depuis 2010 en Charente) et la mise en place de formations sur la laïcité et les valeurs de la République auprès des professionnels de terrains et des acteurs institutionnels recevant du public (services de l'État, collectivités territoriales, Pôle Emploi, missions locales...)

Un corpus de connaissances utiles afin de répondre au « fait religieux » dans l'espace public sera dispensé en fonction des besoins et des attentes du territoire, en déclinant cette action de formation sur plusieurs territoires, avec le concours des fédérations d'éducation populaire « têtes de réseau ».

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2017

- Au titre de l'Éducation nationale :

Poursuivre les actions d'inclusion des élèves en situation de handicap

Poursuivre les actions relevant de la laïcité, de l'égalité des filles et des garçons

Positionner les enjeux du numérique sur le champ de la citoyenneté

Favoriser les actions impliquant la maîtrise des enjeux de l'éducation au développement durable

Permettre l'accueil des élèves nouvellement arrivés sur le territoire national

- Au titre du service civique :

Mobiliser les administrations de l'État dans le département afin de développer encore le dispositif

Agréer au moins 268 postes au niveau local

Permettre l'accès aux missions de service civique à tous les jeunes

- Au titre de la promotion des valeurs de la République :

Répondre aux attentes des acteurs du champ de l'éducation, de la jeunesse, des sports et de la politique de la ville, confrontés dans leurs interventions auprès des jeunes ou des publics en difficultés à des sollicitations ou des questionnements

ACTIONS A CONDUIRE (et reconduire)

- Au titre de l'Éducation nationale :

Poursuivre le développement du parcours citoyen pour l'ensemble des élèves

Favoriser les liens entre les différentes actions menées par l'ensemble des services de l'État et des collectivités territoriales, notamment dans le cadre des actions éducatives menées par le TGI et des PEDT

<p>Favoriser l'implication de la réserve citoyenne dans les établissements notamment, lors de l'accueil d'enfants nouvellement arrivés sur le territoire</p> <p>Développer la maîtrise du codage informatique dans les écoles</p> <p>Développer la maîtrise d'une culture commune des outils numériques dans les communautés éducatives des établissements scolaires</p> <p>Favoriser l'implication des élèves à l'aide de concours impliquant les partenaires de l'école</p> <p>Développer les projets pédagogiques relevant de l'éducation au développement durable</p> <p>► Au titre du service civique :</p> <p>Développer des missions dans les collectivités territoriales</p> <p>Développer des missions dans le secteur sanitaire et médico-social</p> <p>Permettre à tous les jeunes le souhaitant d'entrer en service civique</p> <p>► Au titre de la promotion des valeurs de la République :</p> <p>Mettre en place des formations de proximité auprès des acteurs de terrains</p> <p>Mettre en place un collectif/réseau de formateurs habilités au niveau départemental (selon la demande quantitative)</p>

FICHE TECHNIQUE

Acteurs	<p>Services pilotes : DASEN -DDCSPP 16</p> <p>conseil départemental, DRDJSCS, services de l'État, ARS, Conseil Régional, municipalités</p> <p>Partenaires associés : déléguée du Préfet, fédérations d'éducation populaire, centres sociaux, conseil départemental, TGI</p>
Calendrier	<p>2016-2017</p> <p>Année scolaire</p>
Indicateurs de résultats proposés	<p>Nombre d'enseignants formés sur les thématiques retenues</p> <p>Nombre d'élèves scolarisés en situation de handicap</p> <p>Nombre de projets s'inscrivant dans le contexte de la question de l'éducation à la citoyenneté</p> <p>Nombre de jeunes en service civique et diversité des missions proposées</p> <p>Nombre de collectivités engagées</p> <p>Nombre de jeunes effectivement en mission par rapport aux nombre de missions proposées</p> <p>Nombre de formations et de personne formées s'agissant de la promotion des valeurs de la République</p>
Moyens	<p>DSDEN, conseil départemental, collectivités territoriales, TGI</p> <p>BOP 163 : (Jeunesse et vie associative) = 1 715 200 €</p> <p>BOP 147 : (Politique de la ville)</p> <p>ETP DDCSPP : 1,5 (0,9 A + 0,5 B)</p>
Documents stratégiques	<p>Mesures des CIEC</p> <p>DNO 2016</p> <p>Instruction annuelle agence nationale du service civique</p>

AXE 4 – UN ÉTAT GARANT DE LA COHÉSION SOCIALE ET QUI DONNE LES MEMES CHANCES A TOUS

Fiche action 4 . 2 : Accompagner le retour à l'emploi des publics les plus fragiles

ENJEUX – CONTEXTE – PROBLEMATIQUES

Le taux de chômage en Charente à la fin du second semestre 16 (9,7%) est légèrement supérieur au taux national (9,6%).

Le nombre de demandeurs d'emploi (DE) reste à un niveau élevé (17 739 DE catégorie A fin octobre 16), mais tend fin 2016 à se stabiliser voir légèrement diminuer.

Les publics les plus fragilisés sont les seniors (+ 2,17 % sur an), et parmi eux les travailleurs handicapés (+ 3,7% sur un an).

Le nombre de chômeurs de longue durée (+ 6 % sur un an) connaît sur un an une évolution positive (- 2,8% sur un an).

L'emploi des jeunes de moins de 25 ans progresse. Cela se traduit par une baisse du nombre de demandeurs d'emplois de moins de 25 ans (- 8,69 % sur un an).

La poursuite du travail partenarial entre acteurs du service public de l'emploi, la mobilisation des contrats aidés, le travail coordonné avec le conseil départemental (accompagnement global , aide à la mobilité des demandeurs d'emploi) et le Conseil Régional (plan 500 000 formations) sont des leviers à intensifier pour conforter l'évolution faible mais réelle à la baisse du nombre de demandeurs d'emploi constatée au cours des derniers mois de l'année 2016.

Pour pallier dans certains secteurs d'activité à une inadéquation offres/demandes ainsi que des difficultés à recruter dans les secteurs porteurs (métiers qualifiés de l'industrie, santé, aide à la personne), l'anticipation des mutations économiques et l'orientation des demandeurs d'emploi vers les formations à ces métiers sont des axes importants de travail.

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2017

- Permettre le retour à l'emploi des publics demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail via la mobilisation des contrats aidés (demandeurs d'emplois de longue durée, travailleurs handicapés, seniors) et les entrées en structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).
- Accompagner les jeunes les plus en difficultés pour qu'ils accèdent à l'autonomie et à l'emploi.
- Développer la formation des demandeurs d'emploi pour faciliter l'accès aux offres d'emploi proposés dans les secteurs porteurs.
- Consacrer une part importante des moyens de droit commun (contrats aidés, garantie jeunes, IAE...) au bénéfice des résidents des quartiers politique de la ville (QPV).

ACTIONS A CONDUIRE

- ▶ Promouvoir la prescription quantitative et qualitative des contrats aidés

- ▶ Maintenir autant que faire se peut l'offre d'emploi au sein des structures de l'insertion par l'activité économique
- ▶ Accroître le nombre de jeunes bénéficiaires de la Garantie Jeunes

- ▶ Déployer le plan 500 000 formations dans le département

- ▶ Mettre en œuvre le plan d'actions emploi- formation défini dans le cadre du contrat de ville du Grand Angoulême.

FICHE TECHNIQUE

Acteurs	Service(s) pilote(s) : DIRECCTE Partenaires associés : Préfecture – DDCSPP - Pôle Emploi – Missions locales – Cap Emploi - Partenaires du service public de l'emploi – Collectivités territoriales- têtes de réseaux insertion par l'activité économique
Calendrier	2017
Indicateurs de résultats proposés	Nombre de bénéficiaires de contrats aidés Nombre de bénéficiaires de la garantie jeunes Nombre d'entrées en formation de demandeurs d'emploi Nombre d'emplois proposés au sein des SIAE Nombre de bénéficiaires parmi les résidents des QPV des dispositifs d'aides au retour à l'emploi et à l'insertion professionnelle
Moyens	BOP 102 Programmation des contrats aidés Plan 500 000 formations Crédits politique de la ville
Documents stratégiques	Loi NOTRe du 7 août 2015 CPER Directive nationale d'orientation 2016 – 2017 pour l'élaboration et la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de l'emploi, du développement économique, du travail, de la concurrence, et de la protection des consommateurs Contrat de ville Contrat de ruralité Stratégie régionale pour l'emploi

AXE 4 – UN ÉTAT GARANT DE LA COHÉSION SOCIALE ET QUI DONNE LES MEMES CHANCES A TOUS

Fiche action 4 . 3 : Garantir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

ENJEUX – CONTEXTE – PROBLEMATIQUES

Enjeu : Améliorer les conditions d'emploi des femmes et faire progresser l'égalité professionnelle

Problématique : l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2017

Promouvoir la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de la mixité des métiers

ACTIONS A CONDUIRE

- ▶ Encourager et renforcer les actions de promotion la mixité des métiers, pour lutter contre les stéréotypes sexistes filles / garçons, faire évoluer les choix d'orientation scolaire et professionnelle et augmenter la part des femmes dans les actions de formation majoritairement occupées par les hommes - et inversement
- ▶ accompagner les professionnels en organisant, participant ou soutenant des actions sur le sujet de la mixité des métiers

FICHE TECHNIQUE

Acteurs	Service pilote : Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité – DDCSPP de la Charente Partenaires associés : Unité départementale de la DIRECCTE, Direction territoriale Pôle Emploi, Services départementaux de l'Éducation Nationale , Missions locales, CAP Emploi, CIDFF de la Charente
Calendrier	2017 – 2018
Indicateurs de résultats proposés	Nombre de filles et de garçons dans les filières où elles / ils sont peu représentés Nombre d'actions sur le sujet de la mixité des métiers
Moyens	BOP 137
Documents stratégiques	Plan interministériel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2016-2020 Accord cadre national entre l'État et Pôle Emploi en faveur de l'égalité professionnelle Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018

AXE 4 – UN ÉTAT GARANT DE LA COHÉSION SOCIALE ET QUI DONNE LES MEMES CHANCES A TOUS

Fiche action 4 . 4 - Agir sur les leviers de l'inclusion sociale – adapter l'offre d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI) aux besoins du territoire

ENJEUX – CONTEXTE – PROBLEMATIQUES

L'offre d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI) de droit commun s'est renforcée et rééquilibrée ces dernières années à la suite de la mise en place des différents plans et appels à projets. Elle reste toutefois à inférieure à l'offre moyenne nationale pour l'ensemble des établissements.

Par ailleurs, le dispositif AHI fait face à une augmentation de la demande : + 35% en Charente par rapport à 2015 de la part de publics tels que :

- des hommes isolés, très jeunes, en situation irrégulière (une centaine d'arrivées depuis le début de l'année)
- des familles déboutées du droit d'asile, présentes en appartements d'urgence depuis plusieurs mois. Cette situation risque être aggravée par les personnes qui sortiront de centre d'accueil pour demandeur d'asile (CADA) sans statut, suite à la création de 180 places nouvelles en 2016.
- des personnes sans domicile, vieillissantes et présentant des problématiques de santé

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2017

Adapter la mise en œuvre des dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans abri ou mal logées en prenant en compte les tensions du territoire et les dispositifs

ACTIONS A CONDUIRE

- ▶ Faire évoluer le parc consacré à l'AHI qui reste encore sous-dimensionné dans notre département
- ▶ Assurer la mise à l'abri des personnes à travers le suivi de la pérennisation de places d'hébergement d'urgence et la création de nouvelles places en fonction des besoins identifiés sur le territoire.

FICHE TECHNIQUE

Acteurs	Service(s) pilote(s) : DDCSPP Partenaires associés : Préfecture, DRDJSCS, DDT, Conseil départemental, partenaires associatifs.
Calendrier	2016 - 2017
Indicateurs de résultats proposés	Nombre de personnes accueillies dans le dispositif AHI ; Nombre de refus d'hébergement par manque de place ; Nombre de places d'hébergement créées.
Moyens	Financements : BOP 177
Documents stratégiques	Diagnostic territorial partagé à 360° Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) Plans Locaux de l'Habitat

AXE 4 – UN ÉTAT GARANT DE LA COHÉSION SOCIALE ET QUI DONNE LES MEMES CHANCES A TOUS

Fiche action 4 . 5 - Mobiliser les politiques de droit commun au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville

ENJEUX – CONTEXTE – PROBLEMATIQUES

Repositionner les crédits de droit commun comme partie intégrante de la politique de la ville, à l'instar des crédits spécifiques de l'ex-ACSé qui avaient pu être interprétés comme supplétifs.

En Charente, 6 quartiers de la politique de la ville (QPV), se répartissent sur 2 unités urbaines : GrandAngouleme et Cognac :

- Basseau – Grande Garenne à Angoulême : 3 539 habitants
- Ma Campagne à Angoulême : 1 923 habitants
- Bel-Air-Grand-Font à Angoulême : 2 543 habitants
- Étang des Moines à La Couronne : 1 291 habitants
- Champ de Manoeuvres à Soyaux : 3 286 habitants
- Crouin à Cotgnac : 1 898 habitants

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2017

- Rétablir au bénéfice des quartiers prioritaires l'égalité de traitement territorial dans l'affectation des moyens.
- Mobiliser les crédits et les actions de droit commun de tous les ministères dans les QPV.

ACTIONS A CONDUIRE

- ▶ Identifier à l'échelle départementale, et pour chacune des politiques publiques de l'État et dans chacun des BOP à enjeux, la part affectée aux QPV
- ▶ identifier les instruments de mesure disponibles, leur pertinence et leurs limites et évaluer les pistes d'amélioration.

FICHE TECHNIQUE

Acteurs	Service(s) pilote(s) : Préfecture - DDCSPP Partenaires associés : Tous les services départementaux de l'État, établissements publics de l'État
Calendrier	2017

Indicateurs de résultats proposés	Réalisation de fiches de suivi par thématique : emploi, développement économique, éducation, prévention de la délinquance, santé, droits de femmes, jeunesse, culture, justice...avec taux de réalisation de l'objectif et analyse.
Moyens	Recenser, Ministère par Ministère, les conventions d'objectifs pour les QPV et suivre la réalisation des objectifs. Identifier un référent au sein de chaque service de l'État pour le suivi et la transmission des données, Recenser et traiter les données en Comité technique du contrat de ville pour restitution en Comité de pilotage
Documents stratégiques	Contrat de Plan État-Région Conventions interministérielles du droit commun Contrats de ville Directive Nationale d'Orientation pour le pilotage et la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de cohésion sociale, des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse, et des sports Diagnostics territoriaux de lutte contre les discriminations

AXE 4 – UN ÉTAT GARANT DE LA COHÉSION SOCIALE ET QUI DONNE LES MEMES CHANCES A TOUS

Fiche action 4 . 6 - Agir sur les leviers de l'inclusion sociale - répondre au défi des migrations

ENJEUX – CONTEXTE – PROBLEMATIQUES

L'accueil des réfugiés est un volet important de l'action de l'État en matière d'inclusion sociale. 126 places au sein de centre d'accueil et d'orientation ont été ouvertes et 2 autres projets de CAO pour 65 places supplémentaires sont prêts à accueillir de nouveaux migrants pour faire face à la pression migratoire.

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2017

Contribuer à la politique d'accueil des migrants en fonction des objectifs d'accueil assignés à la région Nouvelle Aquitaine.

ACTIONS A CONDUIRE

- ▶ Proposer un hébergement adapté et digne aux personnes (isolées ou familles) orientées dans les CAO du département
- ▶ Adapter notre capacité d'accueil aux besoins identifiés

FICHE TECHNIQUE

Acteurs	Service(s) pilote(s) : DDCSPP/Préfecture Partenaires associés : DRDJSCS, SGAR, DASEN, ARS, DIRECCTE, OFII, CPAM, Hôpitaux, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, partenaires associatifs.
Calendrier	2016 - 2017
Indicateurs de résultats proposés	Nombre de personnes accueillies dans le cadre du plan migrants ; Nombre de places au sein de CAO créées.
Moyens	Financements : BOP 177, selon une base forfaitaire de 25€/place/personne
Documents stratégiques	Directive nationale du 22 juillet 2015 relative à la mise en œuvre du plan « répondre au défi des migrations : respecter les droits – faire respecter le droit »

Fiche action 5 . 1 - Prévenir et lutter contre la radicalisation

ENJEUX – CONTEXTE – PROBLEMATIQUES

La prévention de la radicalisation, sous toutes ses formes, constitue l'une des priorités de l'action des services de l'État et des partenaires locaux concernés en Charente ;

La mobilisation de chacun d'entre eux pour mettre en œuvre tous les moyens adaptés au territoire est sans faille et se développe sans cesse ;

En Charente, depuis 2015, la cellule départementale de suivi se réunit tous les 15 jours, sous la coprésidence du Procureur de la République près le TGI d'Angoulême et du Préfet. Elle associe non seulement les référents des services déconcentrés de l'État concernés, mais encore ceux qui interviennent directement au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Tous les membres de cette instance partenariale ont été formés à la prévention de la radicalisation et connaissent ainsi les procédures correspondantes.

Leur bonne connaissance des indicateurs de basculement dans la radicalisation permet ainsi de mieux identifier les différents cas signalés, de les classer par ordre d'importance, et de convenir de la mesure de suivi la mieux adaptée possible à la situation étudiée.

C'est à partir des travaux et des constats ainsi réalisés qu'une stratégie d'actions localement adaptée a été élaborée en faveur des familles et acteurs associatifs, en particulier ceux des quartiers prioritaires.

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2017

- Poursuivre le bon fonctionnement du réseau partenarial existant
- Développer les capacités de détection des individus en voie de radicalisation par une intensification des relations entre les services spécialisés (SDRT) et les acteurs associatifs et sociaux intervenant sur le terrain
- Définir une stratégie d'actions dans les quartiers de la politique de la ville
- Développer les actions de sensibilisation des élus du département
- Intensifier la mobilisation des référents des communes membres de la cellule départementale « élargie »
- Sensibiliser le monde sportif et celui de l'entreprise
- Explorer des secteurs d'activités jusqu'à présent peu exploités, tels les milieux de loisirs

ACTIONS A CONDUIRE

- ▶ réunir une fois par trimestre la cellule départementale élargie et mobiliser les référents des collectivités
- ▶ Poursuivre et approfondir les relations avec les imams et les responsables des associations gestionnaires de lieux de culte musulman
- ▶ Élaborer un plan de prévention de la radicalisation pour chaque contrat de ville
- ▶ Encourager des actions menées par des acteurs de terrain (au moyen du FIBD), en particulier dans les quartiers prioritaires
- ▶ Organiser des réunions d'information des élus et des acteurs de terrain par arrondissement
- ▶ Organiser des rencontres régulières avec les représentants des principaux lieux de cultes musulmans en Charente
- ▶ Mettre en place un groupe de travail spécifiquement dédié à la prévention de la radicalisation dans les quartiers prioritaires
- ▶ Poursuivre et amplifier la prise de contacts avec les responsables de clubs sportifs, de tir, de paintball, de magasins d'airsoft

FICHE TECHNIQUE

Acteurs	Service(s) pilote(s) : Directrice de Cabinet du Préfet Partenaires associés : Parquet, Gendarmerie, Police Nationale, Éducation nationale, DDCSPP, PJJ, Maison d'arrêt, SPIP, déléguée droits des femmes, délégué du préfet, collective et partenaires associatifs membres des cellules de suivi
Calendrier	2017
Indicateurs de résultats proposés	- Nombre d'actions de sensibilisation et d'information organisées ; - Nombre de signalements effectués par les référents radicalisation - Participation des collectivités aux réunions des cellules de suivi - Nombre de dossiers financés au titre du FIPD
Moyens	Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance
Documents stratégiques	Schéma national de prévention de la délinquance, plan national de lutte contre la radicalisation et le terrorisme, plan départemental de prévention de la délinquance, contrats de ville.

Fiche action 5.2 - Anticiper et gérer les risques sanitaires
et de santé-environnement

ENJEUX – CONTEXTE – PROBLEMATIQUES

Concernant l'organisation de la permanence des soins ambulatoire : La permanence des soins n'a pas suffisamment évolué depuis ces 3 dernières années pour prendre en compte l'évolution de la démographie médicale. Dans ce contexte, des médecins généralistes de la Charente se portent non volontaires pour effectuer les gardes dans des conditions actuelles et sont réquisitionnés pour assurer la PDSA. L'enjeu majeur de cette organisation est d'assurer et garantir un accès aux soins des habitants du département.

Concernant l'accompagnement des projets d'investissement relatifs à la santé : Malgré les contacts pris auprès d'une collectivité au sein de laquelle un projet d'aménagement pouvait répondre aux dispositions d'une évaluation d'impact sur la santé (EIS), cette dernière n'a pas souhaité, en 2016, mener cette démarche sur son territoire. Dans ce contexte, il semble nécessaire de rappeler aux décideurs, aménageurs, collectivités... qu'une EIS, qui vise à anticiper les effets positifs et négatifs d'un programme ou d'un projet dans une démarche de promotion de la santé incluant la réduction des inégalités sociales, pourrait constituer une aide à la décision par les recommandations qu'elle formulerait. Une EIS présenterait l'atout d'offrir une démarche partenariale, intersectorielle et prenant en compte la parole de la population.

Concernant la gestion des risques sanitaires en milieu scolaire : Trois problématiques sont pertinentes :

- la participation à la veille sanitaire en cas de crise sanitaire
- la lutte contre les maladies transmissibles de l'enfant
- le soutien de la politique vaccinale à travers l'amélioration de la couverture vaccinale (vaccins au calendrier officiel) des enfants du département

Concernant la gestion des crises sanitaires : deux volets sont pressentis dans le département de la Charente :

- la mise à jour des plans d'urgence (avec sensibilisation des agents de la DDCSPP à la bonne exécution des plans préétablis) d'une part, et d'autre part, la préparation d'un exercice sur la gestion d'un foyer de peste porcine avec la participation d'un abattoir du département
- la lutte contre la contamination de la faune sauvage dans la zone sud du département considérée la plus à risque et diminution du risque d'une nouvelle contamination dans les exploitations ayant procédé ou devant procéder à un repeuplement, par la mise en place des actions de réduction de population de blaireaux et de sangliers

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2017

- *Concernant l'organisation de la permanence des soins ambulatoire* : travailler sur l'évolution de l'organisation de la permanence des soins ambulatoire en Charente, pour améliorer les conditions de réalisation des gardes des médecins généralistes et garantir un accès aux soins des habitants, dans le respect du nouveau cahier des charges régional.
- *Concernant l'accompagnement des projets d'investissement relatifs à la santé* : favoriser le développement d'une EIS dans le département
- *Concernant la gestion des risques sanitaires en milieu scolaire* :
 - Alerter, contribuer à l'enquête étiologique /épidémiologique en lien avec la cellule de veille sanitaire de l'ARS et les services de la DDCSPP, contribuer à l'application des mesures prophylactiques en milieu scolaire

- Développer une culture de la prévention dans le cadre de la mise en place du PES
 - Poursuivre la campagne de vaccination annuelle dans les écoles (pour les enfants dont les parents le souhaitent).
- *Concernant la gestion des crises sanitaires :*
 - Réaliser un exercice sur la base des plans mis à jour
 - Sensibiliser l'ensemble des intervenants de la DDCSPP aux plans d'urgence
 - Réduire la faune sauvage dans le secteur à risque du département

ACTIONS A CONDUIRE

- ▶ *Concernant l'organisation de la permanence des soins ambulatoire :*
 - Animer le groupe de travail installé au début de l'année 2016 pour élaborer des propositions d'organisation de la PDSA en Charente au regard des besoins identifiés.
 - Élaborer une proposition de réduction des secteurs de garde calquée soit sur la sectorisation des services d'urgences, soit sur la sectorisation de l'intercommunalité.
- ▶ *Concernant l'accompagnement des projets d'investissement relatifs à la santé :*
 - Identifier des projets susceptibles de bénéficier d'une EIS dans le département
 - Prendre contact avec les collectivités pressenties et acculturation des parties prenantes
 - Élaborer une réflexion dans le cadre du PLUI de Grand Angoulême en lien avec le conseil de développement
- ▶ *Concernant la gestion des risques sanitaires en milieu scolaire :*
 - Actualiser la fiche réflexe « alerte sanitaire » dans le vademecum « gestion de crise » destiné aux chefs d'établissement. Actualiser les protocoles entre l'ARS de la grande région et le rectorat (courriers types notamment).
 - Former les nouveaux directeurs d'école : sensibilisation à l'apprentissage des « gestes barrières » dans toutes les écoles
 - Proposer un rattrapage ou une vaccination des enfants à l'école (CP) et au collège (5^{ème}) en lien avec le centre de vaccination du conseil départemental.
- ▶ *Concernant la gestion des crises sanitaires :*
 - Actualiser les fiches réflexes des plans d'urgence en lien avec les différents partenaires
 - Animer des formations en interne
 - Organiser des battues administratives et destruction des terriers

FICHE TECHNIQUE

Acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Concernant l'organisation de la permanence des soins ambulatoire :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Service(s) pilote(s) : ARS - Partenaires associés : AMEPS, CDOM, SAMU, APPSC, URPS-ML, hôpitaux ● <i>Concernant l'accompagnement des projets d'investissement relatifs à la santé :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Service(s) pilote(s) : ARS - Partenaires associés : DDT, DREAL, ORS, INPES, IREPS, collectivités, chambres consulaires, bureaux d'études, réseau associatif, conseils de développement ● <i>Concernant la gestion des risques sanitaires en milieu scolaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> - ARS, DDCSPP - DSDEN - Conseil départemental
----------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Concernant la gestion des crises sanitaires :</i> - DDCSPP, DDT, ONCFS, FDC, abattoirs
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Concernant l'organisation de la permanence des soins ambulatoire :</i> 2016 et 1^{er} semestre 2017 • <i>Concernant l'accompagnement des projets d'investissement relatifs à la santé :</i> 31 décembre 2017 • <i>Concernant la gestion des risques sanitaires en milieu scolaire :</i> Année scolaire • <i>Concernant la gestion des crises sanitaires :</i> 31 décembre 2017
Indicateurs de résultats proposés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Concernant l'organisation de la permanence des soins ambulatoire :</i> - Nombre de secteurs (modifier la sectorisation géographique ; proposition de réduction des secteurs de 15 secteurs actuels à 6 ou 7 secteurs) - Points fixes de garde (privilégier les points fixes de garde adossés à un centre hospitalier, ou un EHPAD) - Volume d'actes en consultations et visites par secteur - Fréquence des gardes par médecin par mois et par an • <i>Concernant l'accompagnement des projets d'investissement relatifs à la santé :</i> - Nombre de projets identifiés, susceptibles de bénéficier d'une EIS - Nombre de sessions d'acculturation • <i>Concernant la gestion des risques sanitaires en milieu scolaire :</i> - Nombre de fiches réflexe et de protocoles mis à jour - Nombre de directeurs formés - Couverture vaccinale des enfants de Charente • <i>Concernant la gestion des crises sanitaires :</i> - Nombre de dossiers mis à jour - Nombre d'agents sensibilisés et formés - Nombre d'animaux abattus ou de terriers détruits
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Concernant l'organisation de la permanence des soins ambulatoire :</i> Le résultat du travail, si consensus des acteurs Charentais, doit faire l'objet d'un avis des instances consultatives obligatoires co-présidées par la Préfecture et l'ARS, et d'une décision par arrêté du DGARS. • <i>Concernant l'accompagnement des projets d'investissement relatifs à la santé :</i> Réunions d'information menées par l'IREPS. Travail transversal départemental (type de réunions à définir). • <i>Concernant la gestion des risques sanitaires en milieu scolaire :</i> DSDEN ,conseil départemental, ARS , collectivités territoriales , mairies... • <i>Concernant la gestion des crises sanitaires :</i> - Réunion de travail à la DDCSPP et préfecture, session de formation ; - Action sur le terrain
Documents stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Concernant l'organisation de la permanence des soins ambulatoire :</i> Arrêté modifiant le Cahier des Charges régional Nouvelle Aquitaine relatif aux conditions d'organisation de la permanence des soins ambulatoires • <i>Concernant l'accompagnement des projets d'investissement relatifs à la santé :</i> Consensus de Göteborg, concertation internationale menée sous l'égide de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS, 1999). Brochure INPES (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) - UIPES (Union internationale de promotion de la santé et d'éducation pour la santé). Guide UFS de l'EHESP

• *Concernant la gestion des crises sanitaires :*

- Plan d'urgence (PISU)

- Mallette pédagogique

- Programme sanitaire de prévention des risques de transmission de la tuberculose dans les espèces sauvages

Fiche action 5 . 3 - Sécurité routière

ENJEUX – CONTEXTE – PROBLEMATIQUES

Sécurité routière – limiter les conséquences des accidents de la route

Le département de la Charente est caractérisé par l'absence d'autoroutes. Le réseau est constitué de deux axes majeurs : les RN 10 et 141. Le réseau secondaire, qui compte près de 5000 km, est dense et diffus.

Au titre de l'année 2016 :

- Diminution significative du nombre de morts (- 20% - chiffres arrêtés au 15 novembre 2016)
- Nette augmentation du volume de blessés (+ 9% - chiffres arrêtés au 15 novembre 2016)

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2017

- Maintenir un faible nombre de tués et de blessés
- Maintenir le niveau d'actions de prévention

ACTIONS A CONDUIRE

- ▶ Axer le service sur le contrôle des flux
- ▶ Accentuer la répression des infractions les plus graves (alcool, stupéfiants, vitesse *etc.*) par un renforcement des dépistages et des contrôles routiers généralisés.
- ▶ Poursuivre les actions de prévention :
 - par des services à haute visibilité et courts ;
 - par le renforcement d'actions de prévention ciblées ;
 - par une communication régulière et adaptée.

FICHE TECHNIQUE

Acteurs	Services pilotes : gendarmerie nationale et DDSP Partenaires associés : Parquet, Préfecture, Prévention routière
Calendrier	Ensemble de l'année 2017 et périodes privilégiées: vacances scolaires et grands départs
Indicateurs de résultats proposés	- Procédures d'alcoolémies et conduites sous stupéfiants - Contrôles de vitesse - Évolution des résultats ciblés sur les infractions les plus graves
Moyens	- Moyens de la Gendarmerie - Moyens de la DDSP 16 - Recours aux moyens aériens RN10 - Moyens de la DDT et de la préfecture
Documents stratégiques	- Document général d'orientations sécurité routière 2013-2017 - Plan départemental d'actions de sécurité routière de l'année en cours - Circulaire INTS1628751J du 21 octobre 2016 relative aux engagements des entreprises pour la sécurité routière

Fiche action 5 . 4 – Assurer la sécurité intérieure

ENJEUX – CONTEXTE – PROBLEMATIQUES

● *Concernant la lutte contre les atteintes aux biens* : Représentant plus de la moitié (54%) des délits constatés dans le département, les atteintes aux biens constituent une priorité absolue. Au titre de l'année 2016, on peut constater en Charente :

- les cambriolages sont en très nette diminution (- 8%) en zone gendarmerie mais se maintiennent à un niveau élevé en zone police ;
- les vols liés à l'automobile augmentent de façon significative (+16 %).

A la hausse comme à la baisse, ces deux index contribuent à renforcer le sentiment d'insécurité dans la population.

● *Concernant la lutte contre les atteintes aux personnes* : La part des violences aux personnes dans la délinquance globale (12%) est sans rapport avec la sensibilité de ces faits. C'est particulièrement vrai pour les violences crapuleuses et les violences intra-familiales. Au titre de l'année 2016 :

- les violences physiques crapuleuses sont en très nette diminution (- 29%) ;
- les violences physiques non-crapuleuses sont en légère augmentation (+ 4%) ;

Lorsqu'ils sont connus des populations rurales, certains de ces faits, par leur gravité inhabituelle, marquent durablement les esprits. Toute la difficulté dans ce type de faits, est le lieu où ils se déroulent qui est bien souvent le cercle familial, ce qui réduit d'autant le champ d'action des forces de sécurité.

● *Concernant la lutte contre le trafic de stupéfiants et l'économie souterraine*:

- Économie souterraine. Généralisation des deals de cannabis, d'opiacées et d'héroïne
- Réseaux, trafics et dommages collatéraux de santé publique comme de sécurité routière et de délinquance de droit commun.

● *Concernant la sécurité dans les établissements scolaires et la protection des élèves et des personnels* : Les récents attentats et le contexte de menace terroriste imposent une vigilance renforcée et nécessitent de s'assurer de la mise en œuvre effective de mesures particulières de sécurité dans les écoles et établissements scolaires du département.

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2017

● *Concernant la lutte contre les atteintes aux biens* :

- Consolider la dynamique engagée en matière de cambriolages en zone gendarmerie mais atteindre une baisse en zone police
- Augmenter le taux d'élucidation
- Accentuer l'effort sur la délinquance liée à l'automobile

● *Concernant la lutte contre les atteintes aux personnes* :

- Maintenir la tendance relative aux violences crapuleuses, si possible dans les mêmes proportions (VAMA, casse à la voiture bélier, etc...)
- Contenir la hausse des violences non crapuleuses

● *Concernant la lutte contre le trafic de stupéfiants et l'économie souterraine*:

- Améliorer le nombre d'interpellations en matière de lutte contre les stupéfiants
- Améliorer la saisie des avoirs criminels

● *Concernant la sécurité dans les établissements scolaires et la protection des élèves et des personnels* :

- Prévenir les risques et préparer les écoles et les établissements scolaires
- Former les cadres
- Optimiser les capacités de réaction et poursuivre la sensibilisation de la communauté éducative
- Accentuer le suivi des élèves et personnels dans un processus de radicalisation

ACTIONS A CONDUIRE

► *Concernant la lutte contre les atteintes aux biens :*

- campagnes de sensibilisation et de prévention : densifier les actions engagées (réunions publiques, dispositifs participation citoyenne, communication tous supports confondus);
- opération tranquillité vacances
- repérer les phénomènes sériels ;
- recours systématique à la PTS, notamment pour les cambriolages
- contrôles de véhicules sur réquisition du Procureur
- tenir le terrain en engageant les militaires d'active et de réserve en ciblant au mieux les zones d'action ;
- travailler sur les filières de recel et les délinquants d'habitude

► *Concernant la lutte contre les atteintes aux personnes :*

- Tenir le terrain et organiser des services ciblés, notamment à certaines périodes de l'année
- Faire effort sur le volet prévention en liaison avec les partenaires dédiés, consolider les réseaux locaux de prévention et de lutte contre les violences au sein du couple
- Améliorer la prise en compte des victimes dans les brigades et commissariats

► *Concernant la lutte contre le trafic de stupéfiants et l'économie souterraine:*

- Multiplier les contrôles routiers
- Généraliser les opérations de police et de surveillance des lieux de trafic
- Utiliser davantage les procédures simplifiées

► *Concernant la sécurité dans les établissements scolaires et la protection des élèves et des personnels :*

- Accompagner les écoles et EPLE dans l'élaboration et dans la mise en œuvre de leur plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Trois exercices seront organisés chaque année (dont un portera sur un attentat-intrusion)
- Dynamiser l'action partenariale dans le domaine de la sécurité des établissements scolaires par la création et l'actualisation régulière d'un répertoire partagé (Éducation Nationale-Police-Gendarmerie), par l'animation de rencontres entre ces différents acteurs (directeurs, inspecteurs de l'éducation nationale, chefs d'établissements, correspondants sécurité-écoles)
- Créer une chaîne d'alerte SMS (au niveau académique).
- Proposer aux écoles et aux établissements scolaires ou aux collectivités l'appui des référents sûreté de la police, de la gendarmerie et de l'éducation nationale dans l'analyse des vulnérabilités de leurs structures, afin de proposer les préconisations nécessaires.
- Soutenir et assurer la diffusion des consignes de sécurité applicables dans et aux abords des écoles et établissements scolaires, auprès de l'ensemble de la communauté éducative (parents y compris)
- Poursuivre la formation des chefs d'établissement, de leurs adjoints, des inspecteurs de l'éducation nationale, des assistants de prévention de circonscription à la « gestion de crise », en partenariat avec l'école de gendarmerie de Rochefort sur Mer et le rectorat de Poitiers.
- Accentuer et généraliser le développement d'une culture commune de la vigilance et de la gestion des risques.
- Mise en place de cellule de gestion de crise à tous les niveaux (académique, départementale ainsi que dans chaque EPLE).
- Organiser un exercice-cadre de gestion de crise avec les autorités académiques.
- Développer la formation au premier secours en généralisant des sensibilisations aux gestes qui sauvent, ainsi que par la formation au PSC1.
- Analyser les résultats et les suites des évaluations réalisées après signalement par ces services d'un potentiel processus de radicalisation concernant un élève ou un personnel.
- S'assurer, dans les situations les plus sensibles, de la communication de ces informations aux directeurs d'écoles, aux IEN et aux chefs d'établissement concernés, afin d'examiner les conditions de scolarisation et de suivi éducatif de ces jeunes.

FICHE TECHNIQUE

Acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Concernant la lutte contre les atteintes aux biens :</i> <u>Services pilotes</u> : gendarmerie nationale et DDSP <u>Partenaires associés</u> : Parquet, Préfecture, élus locaux, partenaires privés au travers de conventions contractuelles. ● <i>Concernant la lutte contre les atteintes aux personnes :</i> <u>Service pilote</u>: gendarmerie nationale <u>Partenaires associés</u> : Parquet, Préfecture, D.D.S.P, A.S.V.A.D, délégué aux droits des femmes ● <i>Concernant la lutte contre le trafic de stupéfiants et l'économie souterraine:</i> <u>Service pilote</u>: DDSP-16 – Brigade des stupéfiants - SIAP ● <i>Concernant la sécurité dans les établissements scolaires et la protection des élèves et des personnels :</i> <u>Service(s) pilote(s)</u> : Rectorat, DSDEN, Préfecture <u>Partenaires associés</u> : Police et Gendarmerie Nationale , SDIS, Collectivités territoriales
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Concernant la lutte contre les atteintes aux biens</i> : 2017 ● <i>Concernant la lutte contre les atteintes aux personnes</i> : 2017 ● <i>Concernant la lutte contre le trafic de stupéfiants et l'économie souterraine</i>: Tout au long de l'année ● <i>Concernant la sécurité dans les établissements scolaires et la protection des élèves et des personnels</i> : 2016-2017
Indicateurs de résultats proposés	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Concernant la lutte contre les atteintes aux biens :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Évolution du nombre de faits constatés – vols avec effraction - Transport de PTS sur les lieux de commission - Évolution des taux de résolution ● <i>Concernant la lutte contre les atteintes aux personnes :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Évolution du nombre de faits constatés - Évolution des taux de résolution ● <i>Concernant la lutte contre le trafic de stupéfiants et l'économie souterraine</i>: Faits élucidés en matière de stupéfiants - IRAS ● <i>Concernant la sécurité dans les établissements scolaires et la protection des élèves et des personnels :</i> <ul style="list-style-type: none"> - nombre des diagnostics, visites (ou consultations) sûreté - nombre de sensibilisation aux gestes qui sauvent et de formation au PSC1 - nombre de cadres formés à la gestion de crise
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Concernant la lutte contre les atteintes aux biens</i> : Organiques ● <i>Concernant la lutte contre les atteintes aux personnes</i> : Organiques ● <i>Concernant la lutte contre le trafic de stupéfiants et l'économie souterraine</i>: <ul style="list-style-type: none"> - Opérations de type SLIC - Surveillances avec moyens mobiles, véhicules de surveillances - Généraliser les perquisitions ● <i>Concernant la sécurité dans les établissements scolaires et la protection des élèves et des personnels</i> : A voir.

**Documents
stratégiques**

- *Concernant la lutte contre les atteintes aux biens :*
 - Plan départemental de prévention de la délinquance (2013-2017),
 - Plan d'action 2017 du GGD 16.
 - cartographie opérationnelle
 - application informatique dédiée

- *Concernant la lutte contre les atteintes aux personnes :*
 - Plan départemental de prévention de la délinquance (2013-2017)
 - Plan d'action 2017 du GGD 16.

- *Concernant la sécurité dans les établissements scolaires et la protection des élèves et des personnels :*
 - Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs : NOR : MENE1528696C
_circulaire n° 2015-205 du 25-11-2015_MENESR - DGESCO B3-1 - INTÉRIEUR -
MEDDE
 - Instruction relative aux mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires à
la rentrée 2016 (29 juillet 2016)